



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023
CONVOCATION EN DATE DU 6 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 15/07/2023

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 27

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, TROIA Laure, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. ABDELOUAHED Olivier donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles, LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à M. GIL Eugène, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique donne pouvoir à Mme GALAND Mélanie, DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, GRATTEPANCHE Céline donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, MERCIER Catherine donne pouvoir à Mme PETRIOLI Franca, ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme TROIA Laure, CLOET Geoffrey donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno

Membres excusés : MM. GERNEZ Marc, PLAYE Maryse

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. SION Michel

OBJET : Subvention au C.C.A.S. d'Escaudain – Acompte 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale est en partie assuré par une subvention communale ;

.../...

Considérant qu'au titre de l'année 2024, le C.C.A.S. doit bénéficier également d'une subvention de fonctionnement pour lui permettre de poursuivre son action en faveur des plus démunis et d'assurer la continuité des actions entreprises dans le cadre de la prévention jeunesse ;

Considérant que la subvention communale au C.C.A.S. constitue une dépense de fonctionnement régulière ;

Considérant qu'il lui est possible de reconduire en partie cette dépense avant l'adoption du Budget Primitif de 2024 ceci compte-tenu que le C.C.A.S. risque de rencontrer des problèmes de trésorerie dus notamment au décalage enregistré dans le versement de certaines participations financières dans le cadre de la prévention jeunesse ;

Considérant que des problèmes de trésorerie sont susceptibles d'être rencontrés en début d'année 2024 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'allouer au C.C.A.S. d'Escaudain un acompte d'un montant de 200 000 € sur la subvention 2024.

PRÉCISE que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense seront inscrits au Budget Primitif 2024 au chapitre 65 Article 657362 code fonctionnel 420 et que le mandatement de cet acompte interviendra en Janvier 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIoux Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier pouvoir remis à M. WERY Jean-Charles, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz pouvoir remis à M. GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie, DI GIULIO Cécile pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette, GRATTEPANCHE Céline pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine pouvoir remis à Mme PETRIOLI Franca, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël pouvoir remis à Mme TROIA Laure, CLOET Geoffrey pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno, PETIT Dimitri

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



Le Secrétaire de séance,

Michel SION.

